

## **BILANS DU GROUPE SUCRE**

### **CAMPAGNE - 1/7/n au 30/6/n+1**

#### **Betterave sucrière:**

**Production utilisable :** chiffre de production et de rendement de la statistique agricole annuelle (SAA), données définitives (année N). La production comprend les betteraves destinées à la production de sucre, les betteraves destinées à l'industrie de l'éthanol carburant, à l'industrie chimique. La production de betteraves pour la production d'éthanol se développe face à des exportations dont les volumes sont encadrés. L'industrie de l'éthanol carburant utilise aussi le jus vert extrait de sucre. Le rendement est exprimé à 16 % de richesse en sucre.

**Importations et exportations :** chiffres des douanes. Le commerce extérieur de betteraves est marginal et correspond à des aires d'approvisionnement transfrontalières de sucreries.

**Stocks :** il n'y a plus de stocks en fin de campagne.

#### **Utilisation intérieure :**

*Pour l'historique cf. annexe*

Pertes et alimentation animale : marginales

Usages industriels et transformation :

Les betteraves affectées au poste transformation comprennent uniquement celles employées aux productions de sucre pour l'alimentation humaine et pour l'industrie chimique, ainsi que pour les productions de sucre exportées. Les betteraves mises en œuvre pour produire le jus vert (produit de première transformation) et l'alcool éthanol (produit de seconde transformation) sont donc à exclure.

La Confédération Générale des Planteurs de Betterave (CGB) communique une répartition de la production de betteraves selon l'utilisation (usage alimentaire et non alimentaire) à partir des données des adhérents. Elle communique également dans son rapport annuel ses données estimées de rendement de betterave et de tonne de sucre de betterave par hectare.

Au rendement de la SAA est appliqué le taux de sucre par hectare de la CGB, pour obtenir le taux d'extraction de sucre des betteraves transformées. Ce taux d'extraction est appliqué aux données de sucre de betterave du bilan de FranceAgriMer (FAM) pour reconstituer les betteraves utilisées.

Les betteraves utilisées pour des usages industriels sont obtenues par différence entre le total des betteraves récoltées et celles destinées à la production de sucre.

#### **Canne à sucre:**

Les chiffres de la production, des surfaces et de la production livrée aux usines sont publiés dans les Chiffres et Données DOM, AGRESTE - Agriculture.

Pour la campagne n/n+1, il convient de prendre la récolte de l'année n pour la Réunion (la récolte s'y effectue dans le courant du second semestre de l'année) et celle de l'année n+1 pour les Antilles, où la récolte a lieu entre mars et juillet. FranceAgriMer applique également cette règle exigée par les instances communautaires.

La superficie de canne à sucre comprend celle destinée aux sucreries comme aux distilleries, même si seule la destination de la production (sucreries, distilleries, rhum) est connue. On considère que le rendement à l'hectare est le même pour l'ensemble de la production de canne quelle que soit l'utilisation. Le rendement de la production totale permet de déduire la superficie destinée aux sucreries.

**Stocks :** généralement proches de zéro au 30 juin (fin de la campagne aux Antilles et début de la campagne à la Réunion).

**Importations et exportations :** chiffres des douanes. Les exportations de cannes en l'état sont toutefois marginales.

**Usages industriels et transformation :** aux Antilles, une partie de la production de cannes est distillée. À la Réunion, toute la production sert à la fabrication du sucre. Les chiffres sont publiés dans les Chiffres et Données DOM-AGRESTE, ou disponibles dans les services statistiques des Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) d'outre mer.

### **Sucre :**

Le bilan sucre du SSP est calqué sur celui de FranceAgriMer (FAM), dont il diffère uniquement par les dates de campagne (FAM : octobre à septembre). Il est composé du bilan de la France métropolitaine et du bilan des DOM. Pour les campagnes 2005/2006 et 2006/2007, les bilans FranceAgriMer établis sur la période juillet-juin ont été repris. Depuis juillet 2006, le bilan de FranceAgriMer intègre l'alcool éthanol produit à partir de sirop de sucre (voir partie de la consommation interne de sucre hors quota destinée à l'alcool éthanol). Pour le bilan SSP, cette partie n'est pas comprise dans la consommation intérieure.

**Production utilisable :** la source est le bulletin mensuel de FranceAgriMer - tableau de l'estimation du bilan français pour la campagne sucrière (métropole + DOM), en poids de sucre blanc.

Jusqu'à la campagne 2005/2006, la production de sucre comprend le sucre pour l'alimentation humaine et le sucre pour la chimie /pharmacie.

A partir de la campagne 2006/2007, la production de sucre de FranceAgriMer comprend la production de sucre (sucre alimentation humaine + sucre pour la chimie-pharmacie) mais aussi le sirop de sucre pour la production d'alcool/éthanol. Pour garder la cohérence de la série dans ses bilans, le SSP corrige la production de sucre de FranceAgriMer en retranchant le sirop de sucre destiné à la production d'alcool/éthanol (valeur donnée dans les utilisations du bilan de FranceAgriMer).

**Importations et exportations :** données de FranceAgriMer, reconstituées pour la campagne bilan à partir du tableau 13A (bilans mensuels, estimation des ventes pour la consommation interne) de leur publication. A partir du bilan 1999-2000, on comptabilise les échanges des DOM avec les autres pays dans le commerce national (on ne comptabilise plus comme importations ou exportations les échanges entre les DOM et la métropole).

**Stocks :** la source est le bulletin de FranceAgriMer (état des stocks de sucre en France, tableau 10 du Bulletin, remplacé par tableau 13 en 2007). Les stocks de début et de fin (tableau 1 du bilan Eurostat) sont ceux du sucre en l'état, hors les sucres incorporés aux produits transformés. La variation des stocks de sucre incorporé aux produits transformés n'est pas connue, elle est prise en compte implicitement dans le poste alimentation humaine de sucre sous forme de produits transformés.

Le tableau 10 du bulletin de FranceAgriMer, concernant l'état des stocks de sucre détenus en France par les fabricants (sucres libres et autres sucres : reportés et sucre C) n'a pas été publié pendant l'année 2002. Il est à nouveau publié depuis janvier 2003.

En juillet (début de campagne SSP) les stocks sont moins importants qu'en octobre, mois auquel la nouvelle production vient d'arriver et les stocks sont alors au plus haut.

**Utilisation intérieure :** chiffres de FranceAgriMer sur l'évolution des ventes pour la consommation interne en cumul mobile sur 12 mois (Bulletin statistique de FranceAgriMer - Tableau 9B, remplacé par tableau 12 A en 2007).

**Pertes et alimentation animale :** montants négligeables.

**Usages industriels :** utilisations de sucre par l'industrie pharmaceutique et chimique. Les quantités de sucre utilisées par ces secteurs d'activité sont connues et publiées dans le bulletin de FranceAgriMer (tableau : titres de restitution délivrés en France pour l'utilisation de sucre par l'industrie - 11 B). A partir du bilan 2006/2007, FranceAgriMer fournit la décomposition de la consommation intérieure entre sucre du quota destiné à l'alimentation humaine et sucre hors quota pour l'utilisation

industrielle. Le montant du sucre hors quota est détaillé entre ses deux utilisations : alcool/éthanol d'une part et chimie-pharmacie d'autre part. Le SSP ne retient que la partie de sucre hors quota destiné à la chimie-pharmacie.

**Consommation humaine** : la consommation humaine de sucre est déterminée par solde. La différence de dates de campagne des bilans SSP et FranceAgriMer affecte fortement les montants des stocks pris en compte, et donc par solde sur le niveau de la consommation des deux bilans.

La consommation humaine de sucre sous forme de produits transformés est déterminée à partir des données de la chambre syndicale des raffineurs, reprises dans le rapport annuel de FranceAgriMer (tableau C10 dont il convient de corriger le chiffre de la consommation humaine sous forme de produits transformés en retranchant les usages industriels). Les importations de sucre de bouche en provenance de l'UE, prises en compte au niveau de la consommation globale, sont depuis la campagne 2000-2001 incluses dans les chiffres de la consommation de sucre de bouche.

### **Miel** :

**Production utilisable** : le chiffre de la statistique agricole annuelle est retenu en l'absence d'autres sources suffisamment fiables.

Le niveau de la série « production française de miel » a été fortement révisé par la SAA en 2003 (+ 25 % en 2001 et 2002) à partir du RA 2000. Ces corrections ont été intégrées dans les bilans sucre 2000/2001 et 2001/2002.

**Importations et exportations** : chiffres des douanes..

**Pertes** : négligeables.

**Consommation humaine** : la résultante.

**Stocks** : aucune donnée, on suppose qu'ils ne varient pas.

### **Population**

Les chiffres de la population qui sont utilisés dans les bilans pour déterminer la consommation annuelle par habitant sont issus des séries de la démographie française établies par l'INSEE (estimations de population et statistiques de l'état civil) : pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

## **Annexe : Historique de la méthodologie**

### **Usages industriels et transformation**

*Jusqu'en 2006/07 :*

La CGB établit une répartition de la production de betteraves selon l'utilisation (fabrication d'alcool ou de sucre) à partir des données des adhérents. Production et surface betteravière de la CGB et de la SAA varient légèrement ; de ce fait, la proportion alcool-sucre de la CGB est appliquée aux données de la SAA pour reconstituer les quantités destinées à la distillation ou à la fabrication de sucre.

Depuis 2007, la CGB ne fournit plus la répartition des betteraves pour usage non alimentaire en usage non alimentaire autre qu'alcool – éthanol carburant/ usage non alimentaire alcool – éthanol carburant. De ce fait, on applique aux données de la CGB la répartition de la consommation intérieure du hors quota du bilan de FranceAgriMer.